

Vie associative et culturelle



Le Comité des Fêtes

Le premier semestre 2022 a démontré le dynamisme des Associations de Gaillan-en-Médoc.

Dès que les mesures des conditions sanitaires ont été levées, les activités ont immédiatement repris et tous les acteurs de la vie associative ont été conviés à deux réunions de concertation afin de planifier les manifestations à venir.

Malgré quelques empêchements liés à l'indisponibilité de la salle des fêtes, les associations Soleil d'Automne, Gaillan Forme, le Comité des Fêtes, Foot Vétérans, les Drôles Gaillanais, l'Amicale des Bambins Gaillanais, Sport loisirs Events33, Tennis Club, Arts et loisirs, les Anciens Combattants, l'ACCASH ont repris leurs activités.

Un grand bravo à l'ensemble des Associations pour leur engagement, leur disponibilité, leurs gaieté et joie de vivre qui sont le reflet de la dynamique que nous encourageons pour animer Gaillan-en-Médoc.

LISTE DES ASSOCIATIONS

| | |
|---|----------------------------------|
| ANCIENS COMBATTANTS - AACASH | 05 56 41 04 82 |
| M. Daniel FUCHS | aacash.gaillan@gmail.com |
| AMICALE DES BAMBINS GAILLANAIS | 07 55 61 17 95 |
| M ^{me} Aurore MESCHIN | amicaledesbambins33340@gmail.com |
| ART & LOISIRS | 05 56 41 05 31 |
| M ^{me} Roselyne ROUSSEAU | lmichelle.8933@gmail.com |
| CHASSE - A.C.C.A. | 07 86 03 27 72 |
| M. Guy BONIFAIT | |
| COMITÉ DES FÊTES | 06 08 37 26 44 |
| M. Jean-Marie HIRIART | jeanmarie.hiriart@live.fr |
| CULTURE LOISIRS ENFANCE MÉDOC - CLEM | 06 88 35 48 83 |
| M. Marc QUILLAUD | aclem@outlook.fr |
| FOOT VÉTÉRANS | 06 18 42 02 86 |
| M. Sylvain FAUX | s.faux@almallain.com |
| GAILLAN FORME | 06 73 69 14 53 |
| M ^{me} Evy LEMAIRE | gaillanforme33@gmail.com |
| LE VOYAGE DES SAHARANS - DANSE ORIENTALE | 06 08 60 77 59 |
| M ^{me} Anaïs PAGES ST SERNIN | anisdeco33@orange.fr |

« Le mot du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Je suis heureux de vous présenter ce nouveau numéro du bulletin d'information de notre commune.

GÉRER : dans ces pages une présentation succincte du budget communal 2022 montre notre volonté de rester dans une gestion rigoureuse et néanmoins ambitieuse des dépenses publiques. Chaque poste est évalué au mieux et chaque investissement est étudié de manière approfondie.

CONSTRUIRE : notre effort se poursuit. Un City stade verra le jour au deuxième semestre : cet équipement favorisera les pratiques sportives. La salle des fêtes, malgré des retards imputables à certaines entreprises, est proche d'être livrée. De même, nous continuons tous les ans à rénover et sécuriser les nombreuses routes communales.

PRÉVOIR : il nous faut avoir une vision d'avenir pour notre territoire et cela se traduira dans l'élaboration concertée du Plan Local d'Urbanisme. Ce PLU modèlera Gaillan pour de nombreuses années.

La planification pluriannuelle de travaux sur nos bâtiments est aussi très importante, nous ne devons pas laisser notre patrimoine se dégrader.

Notre action, en toute transparence, vous est présentée dans ce bulletin comme sur le terrain lorsque nous venons à votre rencontre.

Bonne lecture et passez toutes et tous un excellent été.

Bertrand Texeraud

| | |
|---|------------------------------------|
| LES DRÔLES GAILLANAIS - THÉÂTRE | 06 83 35 38 84 |
| M. Nicolas VEILLON | lesdrolesgaillanais@gmail.com |
| SAUVEGARDE DE L'EGLISE | 06 64 04 19 84 |
| M. Jean-Marie CALBET | jean-marie.calbet@orange.fr |
| SOLEIL D'AUTOMNE | 05 56 41 84 28 |
| M ^{me} Paulette CASTAING | jean-claude.castaing0613@orange.fr |
| SPORT LOISIR EVENTS 33 - SPORTS DE CONTACT | 06 37 44 79 82 |
| M. Laurent PAGES ST SERNIN | martegal@orange.fr |
| TAICHI CHUAN - QIGONG | 09 75 65 29 54 |
| M. Paul SCHMIDT | paul.schmidt2@wanadoo.fr |
| TENNIS CLUB | 06 70 82 70 80 |
| M. Jean-Brice HENRY | henryjeanbrice@gmail.com |
| TRACTO PASSION | 06 32 58 35 18 |
| M. Dominique TEYCHON | dominique_teychon@orange.fr |
| VIVRE LIBRE EN MÉDOC - AVL M | 05 56 41 29 92 |
| M. Jean-Pierre HONORE | jp33@gmail.com |



Gaillan-en-Médoc :

un bon résultat 2021 et un budget 2022 ambitieux et maîtrisé

Le conseil municipal du 24/03/2022 a adopté à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif du budget communal 2021 avec un résultat nettement supérieur à l'année 2020, conséquence d'une bonne gestion de la commune et d'une transparence budgétaire permanente.

Il a été également adopté de **ne pas augmenter les taux d'imposition** en 2022 pour la taxe foncière bâti (35,90%) et la taxe foncière non bâti (46,75%).

Le montant des subventions pour le soutien à la vie associative est supérieur de 30% par rapport à 2021, ceci afin d'apporter une animation plus dynamique de la commune pour tous.



Budget fonctionnement 2022 : Le budget pour l'année 2022 est équilibré.

Les prévisions de charges à caractère général comme l'eau, l'assainissement, l'électricité et le carburant sont revues à la hausse, afin de faire face à l'augmentation des tarifs ; il en est de même pour le budget fêtes et cérémonies : c'est une volonté de relancer la vie sociale après deux ans de Covid.

Les charges de personnel se maintiennent, résultat d'un effectif constant en nombre et l'embauche de personnel en contrat aidé de façon préférentielle permettent de contenir cet important poste de dépenses.

Le poste « charges de gestion courantes » (indemnités des élus, cotisations aux organismes intercommunaux...) est stable ainsi que les charges financières car aucun nouvel emprunt n'est contracté.

Les dépenses imprévues sont provisionnées.

| Dépenses | Montant |
|--|-----------------------|
| Charges à caractère général | 542 975,00 € |
| Charges de personnel et assimilé | 766 000,00 € |
| Dépenses imprévues | 45 000,00 € |
| Autres charges gestion courante | 201 160,33 € |
| Charges financières | 30 380,92 € |
| Charges exceptionnelles | 1 100,00 € |
| <i>Sous-total : dépenses réelles</i> | <i>1 586 616,25 €</i> |
| Amortissement | 2 800,00 € |
| Virement à la section d'investissement | 507 000,00 € |
| <i>Sous-total dépenses d'ordre</i> | <i>509 800,00 €</i> |
| Total | 2 096 416,25 € |

| Recettes | Montant |
|---------------------------------|-----------------------|
| Exédent reporté | 319 251,65 € |
| Remboursements | 25 000,00 € |
| Produits des services et ventes | 85 350,00 € |
| Impôts et taxes | 1 182 077,36 € |
| Dotations et subventions | 460 600,00 € |
| Revenus des immeubles | 23 731,15 € |
| Produits financiers | 6,09 € |
| Produits exceptionnels | 400,00 € |
| Total | 2 096 416,25 € |

Budget investissement 2022 :

C'est un budget de transition mais comportant néanmoins de nouvelles opérations. Il est financé grâce à l'autofinancement, quelques subventions et le fond de compensation de la TVA des chantiers antérieurs.

En dépenses d'investissement, voici les principaux projets prévus en 2022 :

• VOIRIE-RÉSEAUX

La réfection de la route de Pey Lacanau, l'aménagement de la place du marché et l'installation d'équipements de sécurité. Utilisation du PATA pour la rénovation de la rue de Campet et de la rue du Bourg.

• MATÉRIEL

Installation de panneaux lumineux, refonte du site internet, achat de logiciels et divers équipements pour les services, nouvelles illuminations pour les fêtes de fin d'année...

• BÂTIMENT

salle des fêtes et mairie

Réfection de la façade de la mairie, de la véranda pour l'accès aux nouveaux bureaux, équipements et finitions de la salle des fêtes. Mise en place de la vidéoprotection autour de ces bâtiments publics.

• ÉCOLES

Installation d'un nouveau chauffage et travaux d'isolation à l'école maternelle.

Travaux d'étanchéité de la toiture de l'école élémentaire.

• PLU

L'étude et l'élaboration du plan local d'urbanisme sont lancées et dureront trois ans.

• CITY STADE, nouveau projet

Équipement multisport de plein air favorisant les pratiques de sports d'équipe et individuel.

Le budget 2022 est équilibré, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et les projets d'investissement volontaires permettront de développer des activités à Gaillan-en-Médoc, cela dans différents domaines.

| Dépenses  incluant les restes à réaliser | | Recettes  incluant les restes à réaliser | |
|--|-----------------------|--|-----------------------|
| | Montant | | Montant |
| Voirie - Réseaux - Ponts | 124 732,40 € | Matériel (subvention) | 10 000,00 € |
| Matériel | 103 979,84 € | Salle des fêtes + Mairie (subvention) | 81 239,00 € |
| Salle des Fêtes + Mairie | 187 377,39 € | Écoles (subvention) | 9 550,80 € |
| Écoles | 169 255,08 € | Bâtiments publics (subvention) | 1 500,00 € |
| Bâtiments publics | 109 361,77 € | City Stade (subvention) | 25 000,00 € |
| City Stade | 164 477,20 € | Acquisitions foncières (subvention) | 21 000,00 € |
| PLU | 61 170,00 € | Excédents de fonctionnement | 404 781,85 € |
| Acquisitions foncières | 1 300,00 € | FCTVA | 194 000,00 € |
| Emprunts | 94 528,11 € | Taxe d'aménagement | 5 000,00 € |
| Taxe d'aménagement | 3 000,00 € | Virement de la section de fonctionnement | 507 000,00 € |
| Intégration (opération financière) | 59 500,00 € | Amortissement | 2 800,00 € |
| Dépenses imprévues | 22 726,21 € | Intégration (opération financière) | 59 500,00 € |
| Solde d'exécutions négatif | 237 963,65 € | FDAEC (subvention) | 18 000,00 € |
| Total | 1 339 371,65 € | Total | 1 339 371,65 € |

Plus que jamais, l'équipe majoritaire de Gaillan-en-Médoc démontre son enthousiasme sans limites, comme une nouvelle vision de notre commune et une volonté de satisfaire les attentes des Gaillanaises et Gaillanais.

Gaillan-en Fêtes



Les Bambins Gaillanais



Les Drôles Gaillanais



Le Club Foot Vétérans



Soirée exceptionnelle le jeudi 28 juillet

Animations du 1^{er} semestre

- Repas des Anciens
- Vide grenier organisé par Tracto Passion
- Braderie et Bric à brac organisé par Arts et Loisirs
- Carnaval des enfants organisé par Les Bambins Gaillanais
- Fête communale organisée par le Comité des Fêtes
- Représentations Théâtrales par Les Drôles Gaillanais
- Les Voisins en Musique organisé par la Mairie et le Comité des Fêtes
- Kermesse de l'école

Animations du 2^{ème} semestre

Juillet :

- **Tous les lundis** en soirée,
Le Comité des Fêtes organise un **Marché gourmand** avec animation musicale
- **Jeudi 14 juillet** : Fête Nationale
Cérémonie aux Monuments aux Morts à 12h suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité
- **Jeudi 28 juillet à 21h** :
L'association Sauvegarde de l'Eglise organise une soirée exceptionnelle en l'Eglise Saint Pierre dans le cadre des Echappées Musicales du Médoc.
Un **programme symphonique** d'une haute qualité musicale et émotionnelle avec onze musiciens sur scène, un véritable orchestre pour interpréter L. van Beethoven, Schubert etc...
- **Samedi 30 et Dimanche 31 juillet** :
Fête du battage à l'ancienne par l'Association Tracto-Passion
Le vingtième anniversaire !
Exposition de matériels agricoles anciens et modernes, Vide grenier, Artisanat.
Démonstration de matériel de battage à l'ancienne avec une machine à vapeur de 1907
Restauration sur les deux jours.
Samedi soir restauration (sur réservation uniquement) suivi d'un **feu d'artifice** organisé par la Mairie, pour fêter les 20 ans de l'Association.

Août :

- **Tous les lundis : Marché gourmand**
par le Comité des Fêtes
- **Samedi 6 : Loto**
par l'Association Soleil d'Automne
- **Samedi 13 : Loto**
par AACASH (Anciens Combattants)
- **Lundi 29 : Marché gourmand et feu d'artifice**



Marché gourmand tous les lundis

Animations en préparation pour le 4^{ème} trimestre 2022 :

Halloween, Marché de Noël, nouvelles décorations de Noël,
Téléthon, Réveillon de fin d'année, Braderie Arts et Loisirs, Lotos des associations...

La bibliothèque

Face à une demande accrue et une fréquentation plus importante, la bibliothèque a été transformée et agrandie afin d'avoir la capacité d'accueillir des nouveaux abonnés. Des nouvelles étagères ont été mises en place et de nouvelles collections ont été achetées.

Un espace ludique sera créé sous la verrière dans un environnement lumineux et un confort idéal pour consulter ou lire en toute quiétude.

Horaires d'ouvertures :

LUNDI ET MARDI 15h30 -17h30
MERCREDI10h00 - 12h00 / 15h00 - 17h30
VENDREDI 15h00 - 17h30
SAMEDI 10h00 - 12h00



*Félicitations et remerciements aux bénévoles
pour leur dévouement à la bibliothèque
de Gaillan-en-Médoc, auprès de Mme Barret,
Animatrice du Réseau Lecture Publique de la CDC.*

De gauche à droite :

**Sylvie Malvisi, Isabelle Barret, Nicole Gosset,
Chantal Guegen et Dominique Jover.**

Planning des animations :

JUILLET 2022 :

- Activités artistiques dès le début des vacances scolaires à raison d'une fois par semaine
- Projet culturel en partenariat avec Biblio-Gironde nommée « Y'A D'LA VOIX DANS VOS BIBLIOTHÈQUES » qui aura lieu le vendredi 1^{er} juillet 2022.

AOÛT 2022 :

- La bibliothèque sera fermée du 1^{er} au 21 Août 2022

OCTOBRE 2022 :

- Dédicace avec Nelly Bridenne originaire d'Arsac, (auteure du livre « 50 arômes du Médoc », guide insolite

et insolite des châteaux du Médoc).

La séance de dédicace sera suivie d'un cocktail.

D'OCTOBRE 2022 À JANVIER 2023 :

- Début d'une action culturelle sur la BD : Exposition, ateliers pour les enfants et pour les scolaires en partenariat avec le réseau de lecture publique Médoc Cœur de Presqu'île.

DÉCEMBRE 2022 :

- Atelier et spectacle de Noël pour les enfants de Gaillan-en-Médoc

Avancement du Plan Local d'Urbanisme

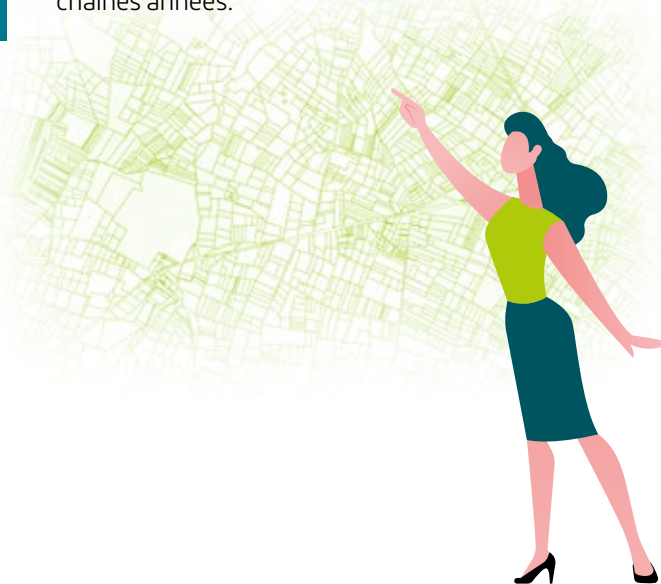
Durant le premier semestre 2022, la commune et le groupement d'études ID de Ville en charge d'accompagner la création du PLU ont réalisé un diagnostic, c'est-à-dire un état des lieux du territoire : ses atouts, ses contraintes et son évolution.

Ce diagnostic n'est pas une simple description, c'est un bilan général : habitat, paysages, ressources et risques naturels, démographie, économie, déplacements, patrimoine, environnement. Ce bilan prend en compte les spécificités de notre commune, en dégage les points forts et les points faibles permettant d'orienter le débat et la participation de chacun.

Ainsi, des séances de travail ont réuni tous les acteurs concernés : les élus et organismes publics, les collectivités territoriales, le groupement d'études, les acteurs des vies locale et économique. Ces séances de travail ont pour centre d'intérêts les thématiques repérées dans le bilan général.

Le second semestre sera consacré d'une part à l'étude des mobilités de Gaillan-en-Médoc : comment envisager les améliorations pour faciliter les déplacements à pied, en vélo, en voiture.

D'autre part, nous construirons les premières bases du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : celui-ci permettra de définir les orientations générales et les objectifs de développement économique, social et environnemental pour les dix prochaines années.



Tribune libre : Conformément aux dispositions de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un espace est réservé à l'expression des différents groupes politiques représentés au Conseil Municipal.

Résolument Pour Gaillan demande que le Conseil Municipal puisse travailler pour Gaillan

A l'été 2021, un petit groupe a pris le contrôle de la Mairie au moyen d'une combinaison politicienne, trahissant le résultat des élections. Des personnes élues sur une liste ont, sans respect pour les électeurs, apporté leur soutien au leader de la liste qu'ils affrontaient un an avant, et ensemble occupent tous les postes de responsabilité. La gestion se fait en secret.

Tout se règle dans ce clan, et le Conseil Municipal, mis devant le fait accompli ou carrément non informé, ne peut jouer son rôle de proposition, de contrôle et de décision.

Quelques exemples de sujets importants **jamais inscrits** à l'ordre du jour du Conseil Municipal (réuni seulement trois fois en 2022) :

Qui assurera la police municipale dans Gaillan à partir de 2023 ? : une convention est actuellement négociée secrètement, dans le dos du Conseil Municipal, avec une grande commune voisine, pour que des policiers de cette commune assurent la police à Gaillan. Les gaillanais ne seront plus maîtres chez eux. Mais les gaillanais n'ont aucune information.

Quand la salle polyvalente sera-t-elle disponible ? Nous ne savons rien. Quand la fibre sera-t-elle en service pour chacun ? réponse de l'adjoint : « un jour ». La création d'un logement social par la Commune est décidée sans que le Conseil en ait débattu. Un lotissement de 20 maisons se prépare en centre bourg, mais le Conseil n'est pas informé. L'opposition n'a même pas le droit de voir le bulletin municipal, ni de savoir quand il va paraître.

Le petit groupe au pouvoir, avec sa faible majorité (10 voix pour, 8 voix contre) a fait voter le 24 mars un mauvais budget 2022 sans volonté, aveugle sur l'avenir, avec tous ses défauts :

Le secret : des sommes précises apparaissent pour des opérations jamais présentées encore au Conseil, mais très avancées en secret comme le Citystade (dont nous sommes à l'origine)

L'autoritarisme : « c'est comme cela parce qu'on l'a décidé » aucun consensus n'est possible

L'absence de vision : aucun plan pour la gestion du personnel, pour la voirie, pour le développement de Gaillan, pas un euro pour le remplacement progressif de notre matériel roulant qui devient vieux, pas d'étude sur la mobilité dans le PLU, rien pour préparer une police municipale autonome, des dépenses d'études non nécessaires, surtout aucune réflexion pour faire face au risque de baisse des ressources de Gaillan dans le futur.



Le Conciliateur de Justice *Concilier pour réconcilier !*

Le **Conciliateur de Justice** est à votre disposition pour vous aider à résoudre, sans aucun formalisme, ni frais, **les différends nés entre particuliers** à l'occasion de la vie quotidienne : querelle de voisinage, conflits entre particuliers et un professionnel, ou entre locataire et propriétaire, litiges relatifs à la consommation... Il ne peut intervenir ni dans les conflits avec l'Administration, ni pour tous les litiges qui concernent l'état civil ou les infractions pénales.

Pour obtenir un rendez-vous : aucune formalité n'est requise. Il suffit de contacter par téléphone le service chargé de prendre ses rendez-vous ou de se rendre sur place.

La **mission du Conciliateur de Justice** consiste à entendre les intéressés et à les aider à trouver ensemble, **une solution équitable**, dans le respect des lois et réglementations, qui convienne à tous et mettant un terme définitif à leur litige. Si un accord est trouvé, un procès-verbal peut être rédigé dont l'original est envoyé au greffe du Tribunal d'Instance et un exemplaire est remis à chaque partie.

Le Conciliateur de Justice dépend du Ministère de la Justice, est tenu au **secret professionnel** mais est bénévole. Son intervention est **entièrement gratuite**, rapide et peut vous épargner dans bien des cas, les tracas, les contraintes et les frais d'un procès.

Adresse : 10 Place du Maréchal Foch 33340 Lesparre-Médoc

Téléphone : 05 56 41 41 39

Heures de permanence : 9h à 17h et 9h à 12h30

Uniquement sur rendez-vous :

Jours de permanence : 2^{ème} et 4^{ème} lundi

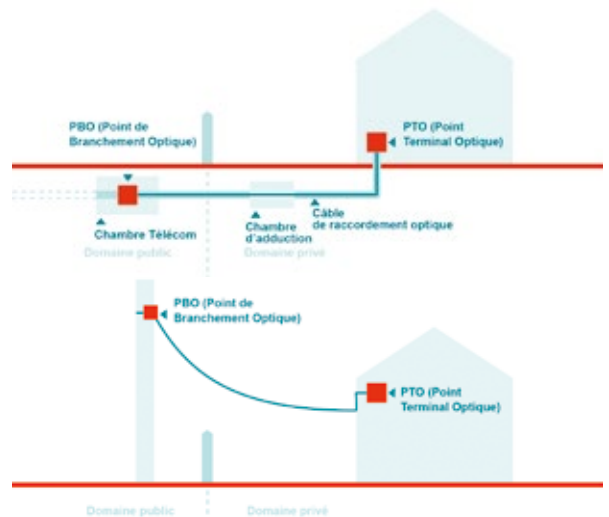
Téléphone : 05 56 41 66 60

Jours de permanence : 1^{er} mercredi et 3^{ème} mercredi

Téléphone : 05 56 41 41 39

La fibre

Gironde Haut Méga déploie un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné. Les points de branchement optique (PBO) sont en cours d'installation à Gaillan-en-Médoc. Le raccordement depuis le BPO jusqu'à votre future prise fibre optique (PTO) située à votre domicile, sera réalisé par le fournisseur d'accès à internet auprès duquel vous avez souscrit un abonnement. Il est effectué soit en aérien, soit en souterrain en fonction de l'existant. [Pour connaître le déploiement de la fibre optique jusqu'à votre domicile : www.girondehautmega.fr](http://www.girondehautmega.fr)



Environnement Débroussaillage et élagage

C'est un devoir, mais aussi une obligation !

QU'EST-CE QUE LE DÉBROUSSAILLEMENT ?

Le débroussaillage consiste à diminuer l'intensité de la végétation, à limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux.

Le débroussaillage doit garantir une rupture de la continuité du couvert végétal en procédant à l'élagage des sujets maintenus ainsi qu'à l'élimination des rémanents de coupes. Il s'agit donc de couper les plantes, les arbustes, élaguer les branches basses et éliminer les végétaux ainsi coupés (déchetterie...).

Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque : le propriétaire ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou à bâtir. Il est obligatoire dans un rayon de 50 m minimum autour des constructions.

L'ÉLAGAGE

Les riverains doivent obligatoirement élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées avec une hauteur limitée à deux mètres, de manière qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux, y compris la visibilité en intersection de voirie.

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (réseaux électriques, téléphonie, éclairage public).



Terrain de Tennis : arrachage des sapinettes



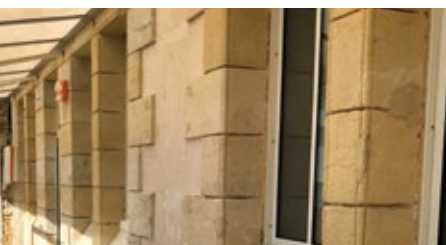
École : changement du chauffage



Rue de Pey Lacanau : réfection de la voirie



Église : réfection des toiles murales



Mairie : réfection de la véranda



Panneaux d'informations numériques



Plantations au Monument aux Morts

De nombreux travaux effectués et des perspectives multiples d'aménagement en 2022

Travaux effectués :

- Abords du terrain de Tennis : arrachage des sapinettes
- Rue de la Poste : arrachage des sapinettes pour la création d'un cheminement piétons
- Curage des fossés
- Salle des Fêtes : fin des travaux
- École élémentaire : changement de la VMC
- Réfection de la voirie Route de Pey Lacanau
- Réfection par l'association Sauvegarde de l'Église des quatre toiles murales ornant les chapelles latérales
- Changement des plantations au Monument aux Morts

Travaux en cours :

- Extension de la Mairie, nouveaux bureaux
- Bibliothèque : déménagement et agrandissement des locaux
- Mairie : nettoyage des murs extérieurs, réfection de la véranda (ancienne école)
- Ombrage du préau de l'école
- Hangar technique : finition des installations

Nouvelles opérations à venir :

- Rénovation et aménagement de l'Aire de jeux (près du stade)
- Aménagement rue de la Poste : création d'un cheminement piétons
- Nouvel accueil téléphonique à la Mairie et la Poste avec raccordement à la fibre
- Panneaux d'informations numériques route de Lesparre
- Vidéoprotection autour des principaux bâtiments publics
- Écoles : isolation et changement des fenêtres à l'école maternelle, garderie, salle de motricité et classe grande section, changement du chauffage
- City stade
- Modification du sens de circulation route de Bassot et mise en place de ralentisseurs route de Bassot, chemin de Pouyeau et rue de Cadeau
- Isolation des combles pour l'ensemble des bâtiments communaux
- Nettoyage des murs et de la toiture de l'Église par drone
- Réfection de la salle du 3^{ème} âge



Bulletin d'informations édité par la Ville de Gaillan-en-Médoc

2, rue de l'Hôtel de Ville - 33340 Gaillan-en-Médoc

05 56 41 03 08

mairie-de-gaillan@wanadoo.fr | www.gaillan33.fr

Facebook : Mairie de GAILLAN EN MEDOC

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 Mercredi : 8h30 à 12h00

CADASTRE - URBANISME

Lundi de 10h00 à 12h00 Mardi, Jeudi et Vendredi de 13h30 à 17h00

Directeur de la publication : B. TEXERAUD

Comité de rédaction et crédits photos : J-F. HAINAUT, S. FERRAND, L. LABORDE

Tirage : 1500 ex. - Dépôt légal : à parution

Mise en page : michaud.fabien@gmail.com - Imp. : Imprimerie Médulienne (Soulac)